Étude # 21 LE PRINCIPE DE L'ACTION ET DE LA RÉACTION.

La « loi de l'action et de la réaction », ou principe de cause à effet, est liée à la Loi de Liberté et à la manifestation de la Justice et de la Bonté Divines.

Les actes pratiqués contre la Loi de Liberté, de soi-même ou d'autrui, nous conduisent à la question du libre-arbitre résumée ainsi : (...) L'homme n'est point fatalement conduit au mal ; les actes qu'il accomplit ne sont point écrits d'avance ; les crimes qu'il commet ne sont point le fait d'un arrêt du destin. Il peut, comme épreuve et comme expiation, choisir une existence où il aura les entraînements du crime, soit par le milieu où il se trouve placé, soit par des circonstances qui surviennent, mais il est toujours libre d'agir ou de ne pas agir. Ainsi le libre arbitre existe à l'état d'Esprit dans le choix de l'existence et des épreuves, et à l'état corporel dans la faculté de céder ou de résister aux entraînements auxquels nous nous sommes volontairement soumis. C'est à l'éducation à combattre ces mauvaises tendances. Soulignons que sans (...) le libre arbitre l'homme n'a ni tort dans le mal, ni mérite dans le bien; et cela est tellement reconnu que, dans le monde, on proportionne toujours le blâme ou l'éloge à l'intention, c'est-à-dire à la volonté ; or, qui dit volonté dit liberté. L'homme ne saurait donc chercher une excuse de ses méfaits dans son organisation, sans abdiquer sa raison et sa condition d'être humain, pour s'assimiler à la brute.. L'homme possède suffisamment de librearbitre pour prendre des décisions, et s'il (...) cède à une mauvaise suggestion étrangère, elle lui en laisse toute la responsabilité, puisqu'elle lui reconnaît le pouvoir de résister, chose évidemment plus facile que s'il avait à lutter contre sa propre nature. Ainsi, selon la doctrine spirite, il n'y a pas d'entraînement irrésistible : l'homme peut toujours fermer l'oreille à la voix occulte qui le sollicite au mal dans son for intérieur, comme il peut la fermer à la voix matérielle de celui qui lui parle.

Cette théorie de la cause excitante de nos actes ressort évidemment de tout l'enseignement donné par les Esprits; non seulement elle est sublime de moralité, mais nous ajouterons qu'elle relève l'homme à ses propres yeux; elle le montre libre de secouer un joug obsesseur, comme il est libre de fermer sa maison aux importuns; ce n'est plus une machine agissant par une impulsion indépendante de sa volonté, c'est un être de raison, qui écoute, qui juge et qui choisit librement entre deux conseils. Ajoutons que, malgré cela, l'homme n'est point privé de son initiative; il n'en agit pas moins de son propre mouvement, puisqu'en définitive il n'est qu'un Esprit incarné qui conserve, sous l'enveloppe corporelle, les qualités et les défauts qu'il avait comme Esprit. Les fautes que nous commettons ont donc leur source première dans l'imperfection de notre propre Esprit, qui n'a pas encore atteint la supériorité morale qu'il aura un jour, mais qui n'en a pas moins son libre arbitre. (KARDEC, Allan. Le Livre des Esprits.)

La Justice et la Bonté Divines sont évidentes dans les manifestations de la loi de cause à effet. Dès (...) lors qu'on admet Dieu, on ne peut le concevoir sans l'infini des perfections ; il doit être toute puissance, toute justice, toute bonté, sans cela il ne serait pas Dieu. Si Dieu est souverainement bon et juste, il ne peut agir par caprice ni avec partialité. Les vicissitudes de la vie ont donc une cause, et puisque Dieu est juste, cette cause doit être juste. Voilà ce dont chacun doit se bien pénétrer. (KARDEC, Allan. L'Évangile Selon le Spiritisme.) La justice de Dieu étant infinie, il est tenu un compte rigoureux du bien et du mal ; s'il n'est pas une seule mauvaise action, pas une seule mauvaise pensée qui n'ait ses conséquences fatales, il n'est pas une seule bonne action, pas un seul bon mouvement de l'âme, pas le plus léger mérite, en un mot, qui soit

perdu, même chez les plus pervers parce que c'est un commencement de progrès. (KARDEC, Allan. Le Ciel et l'Enfer.) Si l'on admet la justice de Dieu, on doit admettre que cet effet a une cause ; si cette cause n'est pas pendant la vie, elle doit être avant la vie ; car en toutes choses la cause doit précéder l'effet ; pour cela il faut donc que l'âme ait vécu et qu'elle ait mérité une expiation. (KARDEC, Allan. Qu'est-ce que le Spiritisme?) L'expiation est ainsi la manifestation de la loi de cause à effet découlant de fautes commises antérieurement. Ainsi, toute (...) faute commise, tout mal accompli, est une dette contractée qui doit être payée. L'Esprit subit la peine de ses imperfections, soit dans le monde spirituel, soit dans le monde corporel. Toutes les misères, toutes les vicissitudes que l'on endure dans la vie corporelle sont des suites de nos imperfections. (KARDEC, Allan. Le Ciel et l'Enfer.)

Le fait qu'il existe un lien de causalité dans les problèmes, les maladies et les douleurs que nous endurons – en conséquence de nos actions – ne signifie pas que les causes sont forcément dans des vies antérieures. Beaucoup de maux qui nous affligent ont pour origine notre comportement dans la vie actuelle. Il y a des maladies, des limitations et des déficiences physiques qui découlent du mauvais usage, c'est-à-dire, d'un mauvais entretien de notre corps, provoquant des dégâts. (...) Cela arrive surtout suite aux vices et aux indisciplines qui causent de graves problèmes de santé. (SIMONETTI, Richard. Spiritisme, Une Nouvelle Ère.) Pour cette raison, les Esprits Supérieurs précisent : Les vicissitudes de la vie sont de deux sortes, ou, si l'on veut, ont deux sources bien différentes qu'il importe de distinguer; les unes ont leur cause dans la vie présente, les autres en dehors de cette vie. En remontant à la source des maux terrestres, on reconnaîtra que beaucoup sont la conséquence naturelle du caractère et de la conduite de ceux qui les endurent. (KARDEC, Allan. L'Évangile Selon le Spiritisme.) C'est dans la vie corporelle que l'Esprit répare le mal de ses existences antérieures, qu'il met en pratique les résolutions prises dans la vie spirituelle. Ainsi s'expliquent ces misères et ces vicissitudes qui, au premier abord, semblent n'avoir pas de raison d'être, et sont de toute justice dès lors qu'elles sont l'acquit du passé. (KARDEC, Allan. Le Ciel et l'Enfer.)

A qui donc s'en prendre de toutes ces afflictions, si ce n'est à soi-même? L'homme est ainsi, dans un grand nombre de cas, l'artisan de ses propres infortunes; mais, au lieu de le reconnaître, il trouve plus simple, moins humiliant pour sa vanité d'en accuser le sort, la Providence, la chance défavorable, sa mauvaise étoile, tandis que sa mauvaise étoile est dans son incurie. (KARDEC, Allan. L'Évangile Selon le Spiritisme.)

La compréhension (...) de la loi de Cause à Effet nous permet de comprendre pleinement la parfaite justice de Dieu. Nous sentons que tout a une raison d'être, que rien n'arrive par hasard. Les maux et les souffrances divers que nous endurons sont liés à notre passé [récent ou lointain]. C'est la note à payer. Mais, il y a un autre aspect très important : Si la douleur est la monnaie avec laquelle nous rachetons le passé, Dieu nous offre une alternative bénie – le Bien. Tout effort en faveur de notre prochain atténue nos dettes, et en atténue le rachat. (SIMONETTI, Richard. Spiritisme, Une Nouvelle Ère.)

Dans Mathieu, chapitre 26, versets 47-52, nous trouvons des références au principe de l'action et de la réaction : « Il n'avait pas encore achevé ses mots, que Judas, un des douze, arriva, et avec lui une grande troupe de gens armés d'épées et de bâtons, qui avaient été envoyés par les princes des prêtres et pas les anciens du peuple. Or celui qui le trahissait leur avait donné un signal pour le connaître, en leur disant : Celui que je baiserai, c'est celui-là même que vous cherchez : saisissez-vous de lui. Aussitôt donc il s'approcha de Jésus et lui dit : Je vous salue, mon maître. Et il le baisa. Jésus lui répondit : Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici ? Et en même temps tous les autres s'avançant se jetèrent sur Jésus, et se saisirent de lui. Alors un de

ceux qui étaient avec Jésus, portant la main sur son épée, et la tirant, en frappa un des serviteurs du grand prêtre, et lui coupa une oreille. Mais Jésus lui dit : Remettez votre épée en son lieu ; car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée. » Luc informe qu'ensuite, Jésus toucha l'oreille de l'homme et la guérit. L'apôtre Paul dit une chose semblable dans l'Épître aux Galates (chapitre 6, verset 7) : « Ne vous faites pas d'illusions : Dieu ne se laisse pas narguer ; car ce que l'homme sème, il le récoltera. »

Ainsi, nous voyons qu'il y a (...) un lien de causalité entre le mal que nous faisons et le mal que nous endurons par la suite. Le préjudice que nous imposons à notre prochain est une dette sur notre compte, dans la comptabilité divine. Cependant, rappelons que nous ne devons pas confondre la loi de cause à effet avec la peine de Talion ou avec la législation de Moïse, qui préconisent « œil pour œil », et « dent pour dent ». La loi de cause à effet, selon le Spiritisme, se réfère autant à la manifestation de la justice, de la bonté et de la miséricorde divines, qu'au besoin évolutif de l'être humain de réparer les fautes commises, découlant des infractions commises contre la Loi de Liberté. Quand (...) Jésus affirme que celui qui prend l'épée périra par l'épée, ou quand Paul proclame que nous récolterons tout ce que nous semons, ils font allusion au fait que nous recevrons en retour tout le mal que nous pratiquons, par des souffrances correspondantes mais pas nécessairement identiques, ce qui équivaudrait à leur perpétuation. (...) Les sanctions divines ne dépendent pas du concours humain. Tout préjudice causé à notre semblable produira des dérèglements dans notre corps spirituel, le périsprit, dérèglements qui, dans la même existence ou dans des existences futures, se manifesteront sous la forme de maux rédempteurs. (SIMONETTI, Richard. Spiritisme, Une Nouvelle Ère.)

La littérature spirite contient d'innombrables exemples de la loi de cause à effet. A titre d'illustration, nous citerons trois cas.

1° Cas: Le bourreau et la victime.

L'Esprit Frère X nous rapporte l'histoire suivante, dans le livre Contes de Cette Vie et de L'Autre Vie : La rivière débordait. Ici et là, sur l'écume du fort courant, flottaient des animaux morts ou glissaient des troncs d'arbres et des ramures. Des courants en-dehors du lit étalaient une épaisse couche boueuse. Des familles entières abandonnaient leurs taudis sous la pluie, emportant des volailles effrayées quand ils ne tiraient pas un maigre cheval.

Quirino, le jeune batelier, que vingt-six ans de soleil dans l'arrière pays avaient totalement endurci, cogitait un plan sinistre. Non loin, dans une maisonnette fortifiée, vivait Licurgo, usurier connu dans les alentours. Tous savaient qu'il possédait une petite fortune qu'il gardait avec vigilance. Cependant, personne ne pouvait en évaluer le montant, car il avait vécu seul et répondait seul à ses besoins.

- Le vieux – se disait Quirino – sera certainement atteint. C'est la première fois qu'il y a une telle crue. Accroché à ses biens, il sera emporté d'un coup... et si les eaux vont tout emporter, pourquoi je n'en profiterais pas ? L'homme avait dépassé les soixante-dix ans... Il mourra bientôt. Si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain ou après demain... Et l'argent entassé ? Ne pourrait-il pas me servir, moi qui suis jeune et plein d'avenir ?...

L'averse tombait dans ce froid après midi. Le jeune homme, hésitant, frappa à la porte de la chaumière mouillée.

- Monsieur Licurgo! Monsieur Licurgo!...

Et, devant le visage effrayé du petit vieux qui se montra à la fenêtre, il informa :

- Si vous ne voulez pas mourir, ne tardez pas. Dans peu de temps les eaux arriveront. Tous les voisins sont déjà partis...
- Non, non... murmura le propriétaire -, j'habite ici depuis beaucoup d'années. J'ai confiance en Dieu et dans la rivière...Je ne partirai pas.
- Je viens vous rendre un service...
- Je vous en remercie, mais je ne partirai pas.

Pris d'une pulsion criminelle, le batelier força la porte mal fermée et se jeta sur le vieux, qui chercha en vain à se défendre.

- Ne me tue pas, assassin!

Mais la voix rauque se tût entre les doigts puissants du jeune homme. Quirino jeta d'un côté le corps ramolli, comme une chose inutile, saisit un trousseau de clés à sa ceinture, puis inspecta tous les recoins... Des tiroirs ouverts contenaient des billets moisis, des pièces anciennes et des diamants, surtout des diamants. Aveuglé d'ambition, le jeune prit tout ce qu'il trouva. La nuit pluvieuse était tombée...

Quirino prit la dépouille de la victime dans une couverture, et quelques minutes plus tard, il plongea le cadavre dans la rivière. Peu après, il revint dans la maison déserte, remit les choses en ordre et s'éloigna enfin, emportant la fortune avec lui.

Quelque temps plus tard, l'assassin ne vit pas qu'une ombre le guettait derrière lui. C'était l'Esprit de Licurgo, qui suivait son trésor. Sous la pression du remords, le batelier abandonna la région, s'installa dans une grande ville en ouvrant un petit local commercial. Il se maria, cherchant à oublier sont propre repentir, mais il reçut le vieux Licurgo, réincarné, comme premier enfant... (XAVIER, Francisco Cândido. Contes De Cette Vie et de l'autre Vie. Par l'Esprit Frère X.)

2° Cas: Une dette aggravée

L'Esprit André Luiz nous raconte au chapitre 12, du livre *Action et Réaction*, la manifestation de la loi de cause à effet dans une situation très commune dans l'actualité.

L'assistant [Silas] interrompit l'opération de secours et nous dit avec bonté :

- Nous avons ici un problème asphyxiant de dette aggravée. En montrant la jeune mère exténuée, il poursuivit :
- Marine vint de notre Maison pour aider Georges et Zilda, envers lesquels elle avait des dettes. Au siècle dernier, elle s'interposa entre les deux, alors jeunes mariés, et les poussa à de déplorables légèretés qui leur occasionnèrent une démence angoissante sur le Plan Spirituel. Après une longue période de souffrances et de dérèglements, le Seigneur permit l'intervention de beaucoup d'amis, auprès des Pouvoirs Supérieurs, pour reconstituer leur destin, et les trois se réincarnèrent dans le même milieu social, pour le travail régénérateur. Marine, l'aînée de la famille de notre sœur Louise, reçut la tâche de protéger sa petite sœur, qui grandit sous la chaleur de son attention fraternelle. Mais à leur adolescence, il y a quelques années, voici que, selon le programme de travail tracé avant la réincarnation, la jeune Zilda retrouve Georges, et qu'ils renouent, instinctivement, les liens affectifs du passé. Ils s'aiment avec ferveur et se fiancent. Mais Marine, loin de correspondre aux promesses faites dans le Monde Supérieur, selon lesquelles elle devait aimer le même homme, dans le silence du renoncement constructif, en soutenant sa petite sœur, qui était jadis l'épouse répudiée, dans les luttes purificatrices que

l'actualité lui proportionnaient, commenca à tramer des projets inavouables, prise d'une passion intense. Complètement aveugle et sourde aux avertissements de sa conscience, elle commença à envelopper le fiancé de sa sœur dans une large toile de séduction, attirant ainsi vers son vil objectif le soutien d'entités capricieuses et viciées, et par le biais de désirs maladifs, elle hypnotisa spontanément le jeune homme, sous l'assistance des vampires désincarnés, dont elle attirait la compagnie sans s'en rendre compte... Et Georges, dominé inconsciemment, transféra son amour pour Zilda vers une sympathie pour Marine. Il observait que la nouvelle affection grandissait dangereusement dans son for intérieur, mais sans qu'il puisse contrôler son expansion... Quelques mois plus tard, ils se livraient à des rencontres en cachette, où ils se compromirent l'un envers l'autre dans l'intimité... Zilda remarqua la modification du jeune homme, mais chercha à excuser son indifférence par la fatigue du travail et les difficultés dans la vie familiale. Toutefois, deux semaines avant la date du mariage, la malheureuse fut surprise par l'affligeante confession... Jorge lui avoua la plaie qui tourmentait son for intérieur... Il ne lui renia pas son admiration et sa tendresse, mais il reconnut depuis longtemps que seule Marine pouvait être la compagne de son foyer. L'ex-fiancée étouffa l'affreuse déception qui la domina, et ne se rebella pas en apparence. Mais, introvertie et désespérée, elle se procura le soir même de la conversation une dose d'acide formique avec lequel elle mit un terme à son existence physique. Hallucinée de douleur, Zilda, désincarnée, fut recueillie par notre sœur Louise, qui se trouvait avant elle dans notre monde, admise dans la Maison par ses mérites maternels. La mère malheureuse pria l'aide des Esprits Supérieurs. Dans sa position de mère, elle s'apitoyait pour toutes les deux, car à ses yeux, la fille traîtresse était plus malheureuse que la fille méprisée, quoique cette dernière ait acquis la grave dette des suicidés allégée, dans son cas, par la folie mentale où la jeune fille se trouvait, condamnée sans raison à l'inqualifiable abandon... En examinant le cas avec attention, le Ministre Sânzio (...) considéra que Marine était redevable d'un compte aggravé par elle-même. Suite à sa décision, il prit des mesures afin que Zilda fût renvoyée au foyer pour y recevoir les soins mérités. Marine avait succombé à l'épreuve de renoncement en faveur de sa sœur envers laquelle elle avait une grande dette, mais elle se condamna au sacrifice pour sa même petite sœur, imposée à présent par l'arrêt de la Loi dans son intimité, en tant que fille terriblement souffrante et extrêmement aimée. C'est ainsi, que Georges et Marine, libres, se marièrent et reçurent de la Terre la communion affective à laquelle ils aspiraient. Ainsi, deux ans après leur mariage, ils reçurent Zilda dans un berceau brodé, comme leur fille bien aimée. Mais... dès les premiers mois du bébé adoré, apparut la douloureuse épreuve. Zilda, aujourd'hui appelée Nilda, naquit sourd-muette et retardée mentalement, en conséquence du traumatisme de son périsprit éprouvé de sa mort par empoisonnement volontaire. Inconsciente et tourmentée dans l'intimité de son être par les souvenirs asphyxiants du passé récent, elle pleura presque jour et nuit... Mais plus elle souffre, plus elle bénéficie de la tendresse de ses parents qui l'aiment avec un parfait dévouement, compassion et tendresse... L'Assistant se tût (...).

Hilario et moi étions étonnés et émus... Le problème était douloureux du point de vue humain, mais il contenait un précieux enseignement de la Justice Divine. (XAVIER, Francisco Cândido. Action et Réaction. Par l'Esprit André Luiz.)

3° cas: Dette et rachat

Dans le livre *Contes et Apologues*, chapitre 23, le Frère X nous rapporte une émouvante manifestation de la loi de cause à effet, survenue entre le XIX° et le XX° siècle.

A l'avant-veille de Noël 1856, Madame Marie Auguste Correia da Silva, possédant beaucoup de

ÉTUDE 21-LE PRINCIPE DE L'ACTION ET DE LA RÉACTION.

biens, rentrait à la ferme, sur les rives du Paraiba, après un an de séjour reposant à la Cour.

Accompagnée de nombreux amis qui appréciaient son hospitalité festive, l'orgueilleuse matrone, dans un après-midi pluvieux et sombre, recevait les soixante-deux esclaves de sa maison qui, souriants et humbles, demandaient sa bénédiction.

Dans le grand salon, noblement assise dans un vieux fauteuil sur une large estrade qui lui donnait une ample vision, elle faisait un geste de complaisance, à distance, vers chaque serviteur qui s'exclamait à genoux : - Loué soit Notre Seigneur Jésus-Christ, «m'dame»!

- Loué soit-il! – Répondait Madame Marie d'une voix terriblement sévère.

De petits vieux aux cheveux blancs, des hommes rudes de la campagne, des femmes défigurées par la souffrance, des jeunes et enfants défilaient en lui souhaitant la bienvenue.

Mais dans un angle reculé, une pauvre jeune femme métissée, portant deux nourrissons dans ses bras, sous l'attention féroce du maître d'esclaves sans âme, attendait son tour.

Ce fut la dernière à s'approcher pour la salutation. La fermière souveraine se leva, orgueilleuse, appela à elle celui qui suivait de près la jeune esclave, et avant que la pauvre ne puisse lui adresser la parole, lui dit rudement :

- Mathilde, mets la portée dans la senzala et viens me joindre dans la cour. Il faut qu'on parle.

L'interpellée à obéit sans hésitation.

Puis, s'éloignant du local vers la cour, Madame Marie Auguste et le maître des esclaves, le fouet à la main, chuchotaient entre eux.

Dans la grande cour où la nuit tombait dans une ombre épaisse, la malheureuse jeune mère vint répondre à l'ordre reçu.

- Suivez-nous! – ordonna Madame Marie avec austérité.

Guidées par le rude capitaine des esclaves, les deux femmes arrivèrent au bord de la rivière déhordante.

De terribles nuages traversaient le ciel au son d'affreux bruits de tonnerres distants...

Le Paraiba débordait, dans un superbe spectacle de grandeur, dominant la vallée étendue.

Madame Marie posa son regard fébrile sur la métisse humiliée et dit :

- Dis-moi, de qui sont ces deux « portées » nées en mon absence!
- De «M'sieur» Zico, M'dame!
- Misérable ! cria la puissante propriétaire. Mon fils ne me causerait pas un tel dégoût. Nie cette infamie !
- Je ne peux pas! Je ne peux pas!

La propriétaire en colère jeta un regard sur le paysage désert et cria, enrouée :

- Tu ne verras plus jamais ces enfants que je hais... Ah! «m'dame» sanglota la malheureuse
- -, ne me séparez pas de mes fils! Ne me séparez pas de mes fils! Pour l'amour de Dieu!...
- Je ne veux plus de toi ici et ces « portées » seront mises en vente.
- Ne me chassez pas, «m'dame»! Ne me chassez pas!

- Effrontée, à partir d'aujourd'hui tu es libre! Et après un geste expressif vers le compagnon, elle souligna avec ironie :
- Libre, tu pourras travailler quelque part pour acheter tes rejetons maudits.

Mathilde sourit, au milieu de sanglots copieux, et s'exclama:

- Aidez-moi, «m'dame»... S'il en est ainsi, je donnerai mon sang pour revoir mes enfants...

Dona Maria Augusta lui montra le Paraiba énorme et dit :

- Tu es libre, mais disparais de ma présence. Traverse la rivière et disparais!
- « M'dame », pas comme ça! Ayez pitié de votre esclave! Jésus! Je ne peux pas mourir...

Mais, à un signe de la patronne, l'ignoble maître des esclaves fit claquer le fouet sur le dos de la jeune femme qui oscilla, sans défense, tombant dans le cours d'eau profond.

- Au secours! Au secours, mon Dieu! Aidez-moi, Notre Seigneur! — cria la misérable qui se débattait dans les eaux.

Mais quelques instants plus tard, un cadavre de femme descendait la rivière, dans le silence de la nuit...

Cent ans s'écoulèrent...

L'avant-veille de Noël 1956, Madame Marie Auguste Correia da Silva, réincarnée, habitait la ville de Passa-Quatro, au sud du Minas Gerais.

Elle avait un autre corps, comme quelqu'un qui avait changé d'habit, mais c'était bien elle, avec la seule différence qu'au lieu d'être une riche propriétaire, elle était une femme effacée, luttant durement pour aider son mari à défendre son gagne-pain.

Elle souffrait dans son foyer les privations des esclaves d'une autre époque.

Elle était mère, incommodée par des afflictions et des rêves... Elle méditait sur ses enfants, devant l'expectative de Noël, alors que la pluie, sur le toit, se fit plus intense.

Une affreuse tempête s'abattait sur la région.

Tout était inondé autour de la modeste maison.

La pauvre femme, voyant l'eau envahir sa maison, sortit, suivie de son époux et de ses enfants...

Mais les eaux continuaient à monter en un tourbillon enveloppant et destructeur, emportant tout ce qui résistait à leur passage.

Devant l'ex-fermière se dressait une rivière inattendue et immense et, à un moment donné, écrasée par la douleur, devant la séparation brutale de son compagnon et de ses enfants, elle tomba dans le courant, criant de désespoir :

- Au secours! Au secours, mon Dieu! Aidez-moi, Notre Seigneur!

Cependant, quelque temps plus tard, un cadavre de femme descendait le courant, dans le silence de la nuit...

*

L'ancienne habitante de la Vallée du Paraíba racheta la dette qu'elle avait contractée devant la Loi. (XAVIER, Francisco Cândido. Contes et Apologues. Par l'Esprit Frère X.)